fiche pratique 10

# IMMATRICULATION SNC
# SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

2 exemplaires Cerfa M0 CMB et Intercalaire TNS (Travailleur Non Salarié) - dûment complétés et signés en original (disponibles sur www.service-public.fr)

## ↘ POUR LA PERSONNE MORALE

- 1 exemplaire original des statuts paraphés et signés

- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports (le cas échéant)

- 1 exemplaire du procès-verbal de la décision nommant le ou les gérants et éventuellement les commissaires aux comptes, s'ils ne sont pas nommés dans les statuts, en original (à défaut, tous les associés sont réputés gérants)

- 1 exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de constitution

## ↘ JUSTIFICATIF DU LOCAL

**Si création du fonds de commerce :**
- Copie du bail commercial ou professionnel ou précaire établi au nom de la société

**Ou**
- Copie de quittance de loyer **et/ou** facture EDF ou téléphone de moins de 3 mois ou bail d'habitation avec autorisation du gérant (modèle dans nos services) en original
**Ou**
- Autorisation du propriétaire signée en original, accompagnée d'un justificatif de propriété le cas échéant
**Ou**
- Contrat de domiciliation accompagné, le cas échéant, du Kbis et de la copie de l'agrément préfectoral de la société domiciliataire

**Si achat du fonds de commerce :**
- Copie acte d'achat du fonds enregistré par le service des Impôts si acte sous seing privé
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

**Si prise en location-gérance du fonds de commerce :**
- Copie du contrat de location-gérance
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

**Si donation du fonds de commerce :**
- Copie de l'acte de donation enregistré par le service des Impôts
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

**Si apport du fonds de commerce :**
- Acte d'apport du fonds
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

## ↘ POUR LA PERSONNE PHYSIQUE GÉRANTE & ASSOCIÉE

Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation, datée et signée en original (modèle disponible dans nos services)

**Français (résidant en France ou non) :**
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

**Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :**
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

**Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans, Monégasques ou Algériens :**
- Copie de la carte d'identité recto-verso

**Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :**
- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse autorisant son titulaire à travailler

**Personnes extérieures à l'EEE non-résidant en France :**
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

**→ Situation sociale pour tous les associés :**
- Numéro de sécurité sociale (copie de la carte vitale souhaitée)
- Vous devez avoir choisi un organisme conventionné parmi la liste disponible dans nos services
- En cas d'ayant-droits : noms, dates et lieux de naissance de ceux-ci

COMPLÉMENTS AU VERSO →

**CCI GARD**
T. 04 66 879 889
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
www.gard.cci.fr

**Délégation Alès**
T. 04 66 78 49 49
HUP / 3ème étage
6 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès

**Délégation Gard Rhodanien**
T. 04 66 879 809
Maison de l'Entreprise - ZA de l'Euze
47 rue Fernand Jarrié
30200 Bagnols-sur-Cèze

CCI GARD

fiche pratique 10

# IMMATRICULATION SNC
# **SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF** (SUITE)

## ↘ PERSONNES MORALES GÉRANTES & ASSOCIÉES

- 1 exemplaire du kbis original de moins de 3 mois

## ↘ PERSONNES MORALES NON IMMATRICULÉES AU RCS

- 1 titre justifiant leur existence ; le cas échéant, traduction en langue française

## ↘ EN CAS DE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

▶ **ATTENTION !**
Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemples : ambulant, bar, restaurant, transport, sécurité,...)
Veuillez vous rapprocher de votre CFE

## ↘ RÉGIME FISCAL

Vous devez connaître le régime fiscal et de TVA de la société

## ↘ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le chef d'entreprise qui effectue la formalité (modèle dans nos services)
- Nombre de salariés au moment de l'immatriculation de la société
- Si mention d'un sigle : celui-ci doit figurer dans les statuts et dans l'annonce légale (contrairement au nom commercial et à l'enseigne)
- Si le gérant est associé : fournir un exemplaire TNS comprenant votre numéro de Sécurité Sociale (Cerfa sur www.service-public.fr)
- Vous devez déposer une liste des bénéficiaires effectifs au Greffe du TC compétent en annexe du RCS lors de l'immatriculation ou dans les 15 jours (pour tout renseignement, consultez le site : www.infogreffe.fr)

## ↘ ACRE

Depuis le 1er janvier 2019, l'ACRE (Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise) est étendue à tous les créateurs et repreneurs dès lors que la personne n'a pas bénéficié de l'ACCRE dans les 3 ans précédant la demande.
▶ **Pour en savoir plus :** www.urssaf.fr

## ↘ FORMALITÉS : CHRONOLOGIE

- Dépôt des fonds à la banque
- Signature et paraphes des statuts
- Parution dans un journal d'annonces légales (l'attestation de parution suffit pour l'enregistrement du dossier au CFE)
- Dépôt du dossier au CFE de la CCI

## ↘ TARIFS

Chèque ou espèces avec l'appoint

**Si création de fonds :**
▶ **37,45** € à l'ordre du Greffe du TC
(ou **68,88** € si la société est sans activité)
▶ **70** € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI
**Si achat, apport, location-gérance ou donation de fonds :**
▶ **69,56** € à l'ordre du Greffe du TC
▶ **70** € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI

En cas de dépôt de liste des bénéficiaires effectifs, joindre un deuxième règlement à l'ordre du Greffe du TC d'un montant de **21,71** €

**ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis** tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

**CCI GARD**
T. 04 66 879 889
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
**www.gard.cci.fr**

**Délégation Alès**
T. 04 66 78 49 49
HUP / 3ème étage
6 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès

**Délégation Gard Rhodanien**
T. 04 66 879 809
Maison de l'Entreprise - ZA de l'Euze
47 rue Fernand Jarrié
30200 Bagnols-sur-Cèze

CCI GARD

CCI Occitanie • 01.2021